

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

*L'an deux mille onze, le dix-sept novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 09 novembre 2011 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, M. HAQUIN, Mme EUGENE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD

*Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.*

M. PICARD-BACHELERIE, M. AUGER, M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme HEDUIN, M. BLANCHARD, Mme GOMMERY, Mme FRANÇOIS, M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE

### ABSENTS EXCUSES :

Mme GRAS	(pouvoir à Mme EUGENE)
Mme OEHLER	(pouvoir à Mme PEGORIER)
Mme BELARD	(pouvoir à Mme MARY)
Mme SÉVIN-ALLOUET	(pouvoir à M. HAQUIN)
M. KHINACHE	(pouvoir à M. HERBEZ)
M. CAYLA	(pouvoir à M. GEORGIN)
Mme DUPUY	(pouvoir à Mme KLEIN-SOUCHAL)
M. MOHAMED	(pouvoir à M. BLANCHARD)
Mme GARNIER	(pouvoir à Mme HEDUIN)
M. PENICHOST	
M. PARENT	(pouvoir à M. CAZALET)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*Mlle Marine GILBERT* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

## **I - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'installation de *Monsieur Jean-François HEUSSER* en qualité de Conseiller Municipal à la suite de la démission de Madame Estelle LÊ.

## **II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **III - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## **IV - AFFAIRES GENERALES**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Désigne par un vote, à scrutin secret, un nouveau représentant, comme indiqué ci-dessous, pour siéger au sein des commissions suivantes et ce, suite à la démission de Mme Estelle LÊ :

Commission Affaires Générales, Finances	M. HEUSSER Jean-François
Commission Développement Durable	M. HEUSSER Jean- François
Commission communale des impôts directs	M. HEUSSER Jean- François

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34  
Pour : 33 Bulletins blancs : 1**

- 2) - Décide l'attribution de titres restaurant aux fonctionnaires et agents publics, à compter de l'année 2012, dès l'attribution du marché au prestataire, dans les conditions fixées par la réglementation ;  
- Précise que la valeur faciale du titre restaurant sera de 6 euros et que la participation de la collectivité sera de 50% ;  
- Prend acte qu'un marché sera passé pour le choix du prestataire ;  
- Dit que les conditions d'attribution et d'utilisation seront précisées ultérieurement après avis des organismes compétents ;  
- Charge le Maire de l'application de la délibération.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - Dit que les modalités d'attribution et de versement de ce régime indemnitaire sont les suivantes, et ce conformément aux précédentes délibérations relatives au régime indemnitaire de la Ville d'Ermont :
- Les bénéficiaires sont les agents titulaires et stagiaires sans condition d'ancienneté et le personnel non titulaire mensualisé sous réserve d'une ancienneté de 6 mois de présence continue dans l'année civile ;
  - Ce complément est ensuite calculé au prorata du temps de travail de l'agent mais aussi au prorata du temps de présence de l'agent dans l'année civile ;
  - Et si le complément de régime indemnitaire est versé en juin, il peut être susceptible de faire l'objet d'une régularisation, qui aura lieu au plus tard en décembre de chaque année.
- Décide d'appliquer automatiquement les revalorisations légales ou réglementaires qui pourraient intervenir ;  
- Charge le Maire de l'application de la délibération.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 4) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 28 Pour : 28**

- 5) - Approuve le règlement du concours « Crèches de Noël 2011 » et fixe le nombre de récompenses à 6 bons d'achat d'une valeur globale de 360 €.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

**Pour : 28**

- 6) - Approuve les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande publique pour la distribution du magazine municipal et autorise le Maire à la signer avec la Communauté d'Agglomération Val et Forêt ;  
- Nomme M. Youcef KHINACHE comme membre titulaire de la Commission de la Commande publique de la CAVF et M. Lionel GEORGIN comme suppléant.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Autorise la commune à se retirer du groupement de commande passé avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne uniquement pour le lot 01 relatif à la dématérialisation des procédures de passation de Marchés Publics étant donné les carences multiples rencontrés dans le fonctionnement de la plateforme.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

## V - JEUNESSE ET SPORTS

### Le CONSEIL MUNICIPAL

#### Jeunesse :

- 1) - Approuve la mise en place des Chantiers Jeunes en 2012 et valide le règlement correspondant ;  
- Autorise le Maire à signer les conventions à venir avec les partenaires qui souhaiteront intégrer le dispositif.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve la mise en place d'une bourse aux mérites dont l'enveloppe totale est de 1 000 euros selon la répartition suivante :  
  - Brevet des collèges : 100 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires),
  - SEGPA : 100 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire),
  - CAP et BEP : 150 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires),
  - BAC et CFA : 200 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire pour chaque diplôme).
- décide de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie à un mois suivant le déroulement de celle-ci.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

## VI - ACTION CULTURELLE

### Le CONSEIL MUNICIPAL

#### Action Culturelle :

- 1) - Attribue à l'association Fond de Scène, une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour la coordination et la mise en œuvre du temps fort du 05 novembre 2011 organisé dans le cadre de la manifestation « Lumières d'Octobre ».

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

## VII - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

### Le CONSEIL MUNICIPAL

#### Petite Enfance :

- 1) - Approuve les termes des deux conventions de financement « Prestation de Service Unique » relative au Multi-Accueil « A petits Pas » (réf. convention 2006146) et à la Crèche Familiale « Les Marmousets » (réf. convention 200600269) et autorise le Maire à les signer ;  
 - Donne son accord aux modifications à faire dans les règlements de fonctionnement des deux structures concernées.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

#### Action Educative :

- 2) - Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement pour l'attribution de la prestation de service des Accueils de Loisirs sans hébergement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;  
 - Autorise à signer la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement », ainsi que les avenants nécessaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise afin de pouvoir bénéficier de la Prestation de Service des Accueils de Loisirs maternels et élémentaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - Décide de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2011/2012 ;  
 - Autorise le Maire à signer, dans le cadre des échanges scolaires, les conventions pour l'année scolaire 2011/2012 avec les collèges Jules FERRY et Antoine de EXUPERY ;  
 - Fixe pour l'année scolaire 2011/2012 le montant des participations familiales comme suit :
- a) Par les familles ermontoises :
    - 164 euros/élève pour les échanges anglais
    - 102 euros/élève pour les échanges allemands
    - 294 euros/élève pour les échanges espagnols
  - b) Par les familles domiciliées hors commune :
    - 344 euros/élève pour les échanges anglais
    - 284 euros/élève pour les échanges allemands
    - 466 euros/élève pour les échanges espagnols
- Fixe l'indemnité versée aux familles ermontoises accueillant les professeurs étrangers comme suit : 17 euros par jour.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 4) - Autorise le Maire à signer les conventions « Handiscol » avec l'Education Nationale consistant au prêt et au dépôt de matériels pédagogiques adaptés à l'usage des enfants handicapés scolarisés sur la commune d'Ermont pour l'année 2012.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 5) - Autorise le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire pour l'année 2012.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**VIII - FAMILLE, SOLIDARITE ET SANTE****Le CONSEIL MUNICIPAL****Prévention Santé :**

- 1) - décide d'attribuer la somme de 231,00 € au collège Saint-Exupéry pour la réalisation du projet « Prévention sida ».

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - décide d'attribuer aux partenaires impliqués dans l'action « Bouger plus, Manger mieux », les subventions suivantes :

▪ Ecole maternelle L. Pasteur (1 projet)	600 euros
▪ Ecole élémentaire L. Pasteur (3 projets)	1 450 euros
▪ Ecole élémentaire A. Daudet (1 projet)	800 euros
▪ Ecole maternelle A. France (1 projet)	600 euros
▪ Ecole élémentaire J. Jaurès (3 projets)	1 350 euros
▪ Ecole élémentaire E. Delacroix (1 projet)	800 euros
▪ Multi-accueil Les Gibus – Les Petits Chaperons Rouges (1 projet)	85 euros

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**IX - LOGEMENT****Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention relative à la délégation partielle du contingent préfectoral signée le 29 avril 2010 et autorise le Maire à le signer.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**X - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE****Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Décide d'installer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (un CLSPD) ;  
 - Approuve le dossier relatif au diagnostic et au plan d'actions à développer dans le cadre d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;  
 - Autorise le Maire à le signer avec Le Préfet du Val d'Oise et le Procureur de la République ainsi que toute autre convention ou document s'y afférents.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)**

**Votants : 28 Pour : 28**

**XI - DEVELOPPEMENT DURABLE****Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Approuve les finalités, les engagements proposés et le principe des 21 actions phares et des 84 mesures concrètes de l'Agenda 21 local ;  
 - Autorise le Maire à mettre en œuvre ce programme d'actions et à signer tous documents y afférents.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - Approuve les termes de la charte relative au fonctionnement du Conseil du Développement Durable et Solidaire.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **XII – URBANISME**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Prononce le déclassement de la section de la rue des Callais comprise entre les rues du Général Leclerc à ERMONT et Jean Jaurès à EAUBONNE pour sa partie située sur le territoire de la commune d'ERMONT.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - Décide de céder à Madame et Monsieur SINOQUET demeurant 12, rue de la Cité à ERMONT les terrains d'une superficie respective de 14m<sup>2</sup> et 10m<sup>2</sup> au prix des domaines, soit 2 400,00 €, si Monsieur et Madame SINOQUET acquièrent la parcelle AD 258 limitrophe ;  
 - Précise que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;  
 - Autorise le Maire à signer les actes afférents à la présente cession ;  
 - Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - Autorise la constitution d'une servitude de cour commune sur une partie de la parcelle cadastrée section AH numéro 310 de 40 m<sup>2</sup> au profit de la parcelle cadastrée section AH parties des numéros 203, 310, 331, 431 et partie du domaine public ;  
 - Précise que cette servitude de cour commune est consentie à titre gratuit, toutefois l'ensemble des frais générés pour cet acte sera supporté par la Société Neximmo ;  
 - Précise que la constitution de cette servitude fera l'objet d'un acte authentique ;  
 - Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la constitution de cette présente servitude de cour commune.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 4) - Fixe le loyer annuel de mise à disposition des locaux, situés au 1<sup>er</sup> étage du bureau de La Poste principale d'Ermont, au bénéfice de l'hôpital d'Eaubonne pour l'ouverture d'un centre d'accueil, à 1 500 € mensuels et révisable annuellement suivant les conditions fixées dans le projet de convention ;  
 - Décide que l'hôpital d'Eaubonne bénéficiera d'une option d'achat au terme du bail locatif de 15 années et que la vente se réalisera moyennant le paiement d'une soulte égale à la différence entre le prix de vente fixé par l'avis des domaines et le nombre de loyers versés hors révision ;  
 - Prend acte que le versement des loyers commencera à intervenir dès que les services hospitaliers occuperont effectivement les lieux.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **XIII – EQUIPEMENT**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Autorise le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Val et Forêt la convention relative à la viabilité hivernale des voiries d'intérêt communautaire, sachant que celle-ci est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature et renouvelable chaque année sans toutefois excéder la période de 5 ans.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**XIV - FINANCES****Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Prend acte de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune et des services annexes pour l'année 2012.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h.*

Pour extrait conforme,



Le Maire

**AFFICHE le 24 NOVEMBRE 2011**